

Vol. 37, no 8, 19 novembre 2010

Conciliation travail-famille

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Au Cégep de Trois-Rivières, nous sommes les précurseurs d'un programme de conciliation travail-famille. Dans le réseau collégial, nous sommes encore aujourd'hui un modèle pour plusieurs collèges qui ne bénéficient pas d'un tel programme. Cette session-ci, le comité syndical responsable du dossier, c'est-à-dire Steve Bourgoing, François Gagnon et moi-même, avons élaboré un sondage afin de vérifier le taux de satisfaction des profs qui bénéficient des contraintes familiales. Nous tenons d'abord à remercier chacun des répondants. Parmi ceux-ci, 47 profs ont fait des demandes de contraintes d'horaires, ce qui représente 60% des 78 profs qui ont effectivement fait des demandes cette session.

Les résultats confirment notre hypothèse de départ : les profs sont satisfaits du programme de conciliation travail-famille, mais davantage par le passé que cette session. En effet, 80% des répondants étaient satisfaits du programme par le passé, alors que seulement 56% le sont cette session. Nous avons d'ailleurs rencontré Hélène Bailleu et Denise Roy le 8 novembre dernier à ce sujet. Après vérifications, ce qui explique le plus haut taux d'insatisfaction cette session est surtout le nombre de demandes qui augmente sans cesse à chaque année.

Or, la principale conclusion qui ressort est la méconnaissance du programme de conciliation travail-famille qui a pour but d'aider les parents de jeunes enfants (âgés entre 0 et 12 ans) à concilier leur horaire de travail avec leurs obligations familiales. Ainsi, les contraintes à l'horaire sont acceptées si elles sont reliées au transport scolaire ou aux heures d'ouverture du service de garde. L'enseignante ou l'enseignant qui désire demander une contrainte de type familial doit compléter le formulaire « Information sur les contraintes familiales » prévu à cet effet et indiquer sur le formulaire « B » de la tâche la contrainte demandée.

Par exemple, certains profs font la demande de ne pas enseigner de 8 h à 8 h 50 et de 16 h à 17 h 45. Évidemment, la vie familiale en bénéficie, mais il est très important de comprendre que les contraintes familiales ont un impact sur votre horaire et celui des autres profs. En d'autres mots, nous ne pouvons pas tous enseigner de 9 h à 16 h puisqu'il manquerait de locaux, et plus particulièrement de laboratoires, pour tous les cours et tous les étudiants. De même, il y a quelques cours qui sont associés directement à des plages horaires, par exemple de 15 h à 17 h 45.

Bref, la direction collabore entièrement à la réussite du programme de conciliation travail-famille. Certaines contraintes ne sont pas respectées pour des raisons de disponibilité de locaux ou pour des conflits d'horaires. Si possible, lors de votre choix de cours et de votre demande de contraintes familiales, priorisez la période du matin ou bien celle de fin de journée, ainsi que les cours qui n'entrent pas en conflit avec l'horaire de vos enfants.

De plus, nous avons rappelé à la direction que plusieurs profs ayant un statut précaire pourraient bénéficier des contraintes familiales si l'attribution de tous les cours pour la session suivante se faisait avant la confection

DANS CE NUMÉRO :

Capsule 4 : Utiliser le «Je» lorsque je parle de mes sentiments	2	Comité femmes	3
Journal de Montréal : journal de scabs	3	Le gouvernement fait la sourde oreille : il faut monter le ton!	4

des horaires. Et surtout, nous avons demandé que les contraintes familiales soient appliquées dans l'horaire de surveillance de la session d'examens. Il ne faut jamais oublier qu'il y a des êtres humains derrière les formulaires et les numéros d'employés. Un prof qui n'est pas disponible après 17h ne l'est pas davantage pendant la session d'examens. Si vous avez des incompréhensions concernant votre demande, contactez un des membres du comité, il nous fera plaisir de trouver les réponses à vos questions.



CAPSULE 4 :
UTILISER LE « JE »
LORSQUE JE PARLE
DE MES SENTIMENTS



VRAI OU FAUX?

Les victimes de harcèlement ont toujours une faible estime d'elles-mêmes et une capacité limitée de se défendre.

FAUX

Il n'y a pas de profil préétabli pour les personnes victimes de harcèlement. Par contre, certaines personnes sont plus susceptibles d'être victimes de harcèlement, par exemple :

- les personnes qui présentent des différences, qui sont atypiques;
- les personnes « trop compétentes » ou qui prennent trop de place;
- les personnes qui dénoncent les problèmes ou qui se conforment difficilement aux règles établies;
- les personnes temporairement fragilisées, soit par une situation de deuil, de rupture amoureuse, d'un retour de congé de maladie, etc.

Certains traits de personnalité peuvent également rendre les personnes plus vulnérables :

- un besoin exacerbé de reconnaissance;
- les personnes trop investies dans leur travail ou leurs études;
- les personnes trop sensibles;
- une moins grande estime de soi.

(Extrait : Ça fait partie de la job, Éditions Pleine Lune)

Maintenant un rappel sur la capsule N° 3 « *L'art de relever les faits* » (première règle fondamentale). Nous avons parlé de l'importance d'éviter d'entrer dans une communication défensive, nous avons abordé un premier élément qui était celui de rapporter les paroles exactes et les faits objectifs lorsque nous formulons une critique ou une rétroaction. Revoyons le contexte de la situation.

Réunion de comité. Pierre-Paul dit : « Joyce, tu ne comprends rien au problème dont nous discutons ». Ce sont précisément à ces paroles que Joyce a réagi négativement. Elle s'est sentie humiliée et rabaissée devant son équipe. Elle doit mettre Pierre-Paul au courant qu'elle n'a pas du tout apprécié cette remarque.

Donc, Joyce répond à Pierre-Paul : « Je me suis sentie blessée quand tu as dit que je ne comprenais rien au problème dont nous discutons. » Ici Joyce a appliqué, dans cette deuxième règle fondamentale, l'utilisation du Je pour parler de ses sentiments ou de ses émotions.

L'importance de l'utilisation du « Je » consiste à exprimer nos sentiments face à l'autre sans l'attaquer ou le rendre nécessairement responsable de ce que l'on ressent. L'impact du « Je »:

- favorise un climat d'écoute;
- et prédispose à mieux comprendre les sentiments de la personne qui vit le malaise et laissera place à une attitude d'empathie. D'autant plus, en utilisant le « Je » cela nous rend responsable de nos sentiments et de nos émotions. On s'attribue ainsi le pouvoir de s'affirmer et d'agir positivement lors d'une situation conflictuelle.

Il est possible que Pierre-Paul réalise que Joyce a été blessée, mais qu'il minimise l'importance de cette réaction : «c'est de l'enfantillage!». Qu'est-ce que Joyce devrait faire alors? Nous répondrons à cette question dans la capsule 5.

À la prochaine!

*Joyce Gaulin, Coordonnatrice
Pierre-Paul Thibeault, Coordonnateur
Comité pour contrer le harcèlement et la violence*

Comité femmes



Chaque année, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ramène le souvenir du 6 décembre 1980, où 14 jeunes filles de l'école Polytechnique furent tuées par Marc Lépine parce qu'il considérait ces étudiantes comme féministes, et qu'il haïssait les féministes.

Le Conseil central du Cœur du Québec vous invite à une soirée qui est animée par une représentante de La Nacelle (maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant) et qui abordera les thèmes suivants : les chicanes versus le contrôle et les différents visages de la violence. L'événement a lieu le lundi 6 décembre 2010, à compter de 18h30, à la CSN, 550 rue St-Georges à Trois-Rivières.

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous avant le 1^{er} décembre au local du syndicat (HF-2010).

Journal de Montréal : journal de scabs!



Depuis plus de 22 mois, 253 travailleuses et travailleurs du Journal de Montréal sont en lock-out. Le journal continue pourtant de se publier avec toutes sortes de stratagèmes qui permettent à l'employeur de contourner la loi anti-briseurs de grève. Une manifestation est organisée le samedi 4 décembre prochain pour appuyer les employés et leurs familles abandonnés par Quebecor et pour demander au gouvernement de moderniser la loi anti-briseurs de grève afin qu'elle tienne compte

des nouvelles technologies. Des autobus partiront du stationnement Papineau du Cégep à 9h45.

Acheter le journal de Montréal, c'est endosser l'injustice. Pour que l'abus cesse, signez la pétition à : www.csn.qc.ca/boycottons-le-journal. De plus, vous trouverez des exemplaires papiers du journal *Rue Frontenac* au local du syndicat.



LE GOUVERNEMENT FAIT LA SOURDE OREILLE: IL FAUT MONTER LE TON!

L'indignation et la colère grondent dans les chaumières du Québec : corruption, dossier des gaz de schiste, mesures injustes contenues dans le dernier budget, etc. Partout, la population se sent ignorée et méprisée par le gouvernement.

Le gouvernement Charest persiste avec **SES CHOIX**. Il refuse de répartir la richesse, il refuse de diminuer les inégalités socio-économiques et il refuse de s'attaquer aux privilèges d'une minorité possédante. Résultat : la classe moyenne et les personnes déjà appauvries devront payer pour cette crise, qui a pourtant été créée par nos élites politiques et économiques, celles-là mêmes qui nous disent que nous devons nous serrer la ceinture.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics entend maintenir sa pression sur le gouvernement afin de lui faire entendre raison : la population ne veut pas de ces mesures injustes et appauvrissantes.

Nous disons **NON** à :

- L'augmentation des taxes et tarifs existants, comme les tarifs d'hydroélectricité et les frais de scolarité, et à l'introduction de nouveaux tarifs, dont la contribution en santé. Ces mesures ne tiennent pas compte de la capacité de payer des gens et elles auront des conséquences économiques graves pour les plus pauvres et la classe moyenne.
- Toute forme de privatisation des services publics. La santé et l'éducation sont des droits et, par conséquent, doivent être également accessibles à touTEs, peu importe leurs revenus.
- Aux coupures dans les dépenses publiques. Elles se traduiront par une diminution des services pour la population.

La Coalition rappelle que le gouvernement avait et a d'autres choix :

- **Augmenter les impôts des plus riches et des grandes entreprises ainsi que réduire les abris fiscaux dont eux seuls bénéficient.**
- **Augmenter les redevances des compagnies minières.**
- **Introduire des mesures de contrôle du prix des médicaments.**
- **Lutter plus agressivement contre l'évasion fiscale.**

Oui, nous voulons des services publics de qualité, accessibles à touTEs et financés équitablement. Oui, nous voulons des programmes sociaux qui respectent la dignité humaine et qui permettent de sortir de la pauvreté.

HALTE À CHAREST LE 23 NOVEMBRE !



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

